



C/30/3

ORIGINAL : anglais/français

DATE : 9 octobre 1996

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trentième session ordinaire
Genève, 23 octobre 1996

RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES PENDANT
LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1996

établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres et futurs membres

1. Le 13 août 1996, la Colombie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Colombie le 13 septembre 1996.
2. Depuis cette date, l'Union comprend 31 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine, Uruguay.
3. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout État qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte".
4. Par lettre en date du 31 janvier, le Brésil a demandé l'avis du Conseil sur la conformité d'un projet de loi avec l'Acte de 1978.

5. Lors de sa treizième session extraordinaire, tenue le 18 avril à Rome (Italie), le Conseil a examiné ce projet, ainsi que la législation de l'Équateur, dont l'examen avait été demandé par une lettre en date du 1er octobre 1995 reçue par le Bureau de l'Union le 19 octobre 1995, après la vingt-neuvième session ordinaire du Conseil. Le Conseil a pris une décision circonstanciée à l'égard de la demande du Brésil et une décision positive à l'égard de la demande de l'Équateur, en notant que la législation de ce dernier pays était aussi conforme à l'Acte de 1991.

Situation par rapport aux différents Actes de la Convention

6. Tous les États membres sont liés par l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.

7. Selon son article 37.1), l'Acte de 1991 "entre en vigueur un mois après que cinq États ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, sous réserve que trois au moins desdits instruments aient été déposés par des États parties à l'Acte de 1961/1972 ou à l'Acte de 1978."

8. Au cours des neuf premiers mois de 1996, deux États ont déposé leur instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention :

a) le Danemark, le 26 avril;

b) Israël, le 3 juin.

9. Selon l'article 30.2) de l'Acte de 1991, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de cet Acte au moment du dépôt de son instrument d'accession.

10. Au cours des neuf premiers mois de l'année, à la connaissance du Bureau de l'Union, les Pays-Bas et la Pologne (et Israël) ont adopté des lois pour adapter leur système de protection à l'Acte de 1991. Plusieurs autres ont adopté des modifications allant dans le sens de cet Acte ou établi des projets de lois.

11. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents Actes de la Convention au 30 septembre 1996.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

12. Le Conseil a tenu sa treizième session extraordinaire le 18 avril à Rome (Italie), sous la présidence de M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande), pour répondre aux demandes d'avis formulées par le Brésil et l'Équateur selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978.

Comité consultatif

13. Le Comité consultatif a tenu sa cinquante et unième session le 18 avril, sous la présidence de M. Bill Whitmore. Ses travaux ont porté sur les questions suivantes : un rapport des représentants des États membres sur l'évolution de la situation concernant la mise en application de l'Acte de 1991, le projet de base de données centrale de l'UPOV sur disque compact ROM concernant la protection des obtentions végétales, le système de contributions de l'UPOV, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC") et la protection des obtentions végétales, ainsi que la biodiversité, les ressources phylogénétiques et la protection des obtentions végétales.

Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

14. Pour les travaux de ces organes, on se reportera aux documents C/30/9 et C/30/10.

III. SÉMINAIRES

15. Fin février et début mars, l'UPOV a organisé deux séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV en Amérique, comme suit :

a) les 27 et 28 février à La Havane (Cuba), en coopération avec l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques de Cuba (ONIITEM);

b) les 4 et 5 mars à Panama (Panama), en coopération avec le Ministère du commerce et de l'industrie de la République de Panama et l'Institut panaméen de recherche agronomique (IDIAP).

Le Gouvernement de l'Espagne a prêté son concours à ces manifestations en mettant un orateur à disposition.

16. Le 19 avril s'est tenue à Rome (Italie), en relation avec les sessions du Comité consultatif et du Conseil de l'UPOV et la deuxième session extraordinaire de la Commission (de la FAO) des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, une réunion d'information sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Le Gouvernement italien a prêté son concours à cette manifestation en mettant à disposition les installations de l'*Istituto Sperimentale per la Patologia Vegetale*.

17. Fin mai et début juin, l'UPOV a organisé trois séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV en Asie centrale, comme suit :

a) le 28 mai à Bishkek (Kirghizistan), en coopération avec le Département des brevets du Ministère de la science et de l'éducation du Kirghizistan;

b) le 30 mai à Almaty (Kazakhstan), en coopération avec l'Office national des brevets du Kazakhstan;

c) Le 3 juin à Tachkent (Ouzbékistan), en coopération avec l'Office des brevets de l'Ouzbékistan.

Le Gouvernement allemand a prêté son concours à ces manifestations en mettant un orateur à disposition.

18. Du 24 au 26 juillet s'est tenu à Quito (Équateur) un séminaire régional pour les pays andins sur la protection des obtentions végétales organisé par le Ministère équatorien de l'agriculture et de l'élevage et l'Association équatorienne d'obteneurs (ASOVEC) en coopération avec l'UPOV et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA-PROCIANDINO). Les Gouvernements de l'Argentine, de l'Espagne, de la France et des Pays-Bas ont prêté leur concours à cette manifestation en mettant chacun un orateur à disposition. Le séminaire a abordé tous les aspects principaux de la protection, en approfondissant les questions liées à l'examen technique des variétés.

19. En septembre, l'UPOV a organisé, avec le concours financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, trois séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV en Asie du Sud-Est, comme suit :

a) le 12 septembre à New Delhi (Inde), en coopération avec le Ministère indien de l'agriculture;

b) le 16 septembre à Dacca (Bangladesh), en coopération avec le Ministère bangladaise de l'agriculture;

c) Les 19 et 20 septembre à Hanoi (Viet Nam), en coopération avec le Ministère vietnamien de l'agriculture et du développement rural.

Ont également participé à ce dernier séminaire des représentants de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

20. Du 15 au 18 janvier, le Secrétaire général adjoint a pris part à une consultation technique visant à élaborer un cadre pour la mise en œuvre des droits des agriculteurs, consultation qui s'est tenue à Madras (Inde) et était organisée par la Fondation M.S. Swaminathan pour la recherche, avec le concours du Ministère de l'agriculture de l'Inde, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Agence suédoise d'aide au développement international.

21. Cette consultation lui a donné l'occasion de s'entretenir avec M. G. Balakrishnan, Secrétaire du Ministère de l'agriculture de l'Inde, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement indien au sujet des projets de législation sur la protection des obtentions végétales.

22. Le 3 février, le Secrétaire général adjoint a participé, à Genève, à un séminaire portant sur les questions actuellement examinées par le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, qui était organisé par le Bureau Quaker auprès des Nations Unies. Il a présenté un exposé sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales.

23. Les 5 et 6 février, il a été en rapport avec M. Aleksandar Heina, Conseiller de la Mission permanente de la Croatie à Genève, qui a remis une copie d'un projet de loi croate sur la protection des obtentions végétales en demandant que le Bureau de l'Union présente d'urgence ses observations à ce sujet.

24. Les 14 et 15 février, le Secrétaire général adjoint a assisté à certaines parties d'une réunion du Comité de la politique en matière de ressources génétiques du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), qui s'est tenue à Rolle (Suisse)

25. Le 16 février, il a reçu de M. Ignacio S. Sapalo, Directeur du Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques des Philippines, une demande tendant à ce que le Bureau de l'Union communique ses observations sur plusieurs projets de loi concernant le matériel végétal, dont était saisi le Parlement philippin.

26. Le même jour, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a présenté un exposé lors d'un colloque tenu à Weinfelden (Suisse), et organisé par OBTECTA S.A., société commerciale suisse proposant des services aux obtenteurs.

27. Le 16 février aussi, le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Srinivasan Narayanan, Ambassadeur et représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et M. Thjindir Khanna, Secrétaire du Ministère de l'industrie, à New Delhi, pour s'entretenir avec eux de questions relatives à la protection des obtentions végétales.

28. Le 20 février, il a adressé une lettre à M. Carlos Alberto Pflugst, Directeur par intérim de la Direction paraguayenne des semences, pour lui fournir des informations complémentaires en rapport avec les débats du Congrès national du Paraguay concernant l'adhésion de ce pays à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

29. Le 27 février et le 1^{er} mars, à l'occasion du séminaire national, un fonctionnaire du Bureau de l'Union et M. Ricardo López de Haro y Wood, Directeur technique de la certification et de l'enregistrement des variétés de l'INSPV d'Espagne, se sont entretenus, à La Havane, avec Mme América N. Santos Riveras, Directrice de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) de Cuba, et avec d'autres fonctionnaires de cet office.

30. Le 5 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Clive S.K. Lau, chargé des questions d'agriculture au Département de l'agriculture et de la pêche du Gouvernement de Hong Kong, qui lui a remis un projet de loi sur la protection des obtentions végétales que

Hong Kong envisage d'adopter en vue de satisfaire aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

31. Le 6 mars, il a reçu une visite de courtoisie de M. David Vermerris, Président de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

32. Du 6 au 8 mars, un fonctionnaire du Bureau de l'Union et M. Ricardo López de Haro y Wood se sont entretenus, à Quito, avec des fonctionnaires de la Direction de la propriété industrielle relevant du Ministère de l'industrie, du commerce, de l'intégration et de la pêche, des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et des membres de l'Institut national de recherche agricole, ainsi qu'avec d'autres personnes intéressées par la protection des obtentions végétales.

33. Du 13 au 15 mars, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont participé, en qualité d'observateurs, à la sixième réunion du Comité des semences de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), qui s'est tenue à Buenos Aires. À l'ordre du jour de cette réunion figurait l'étude d'un projet d'accord visant à harmoniser, conformément aux principes énoncés dans les actes de 1978 et de 1991, les règles et politiques appliquées par certains membres de l'ALADI en ce qui concerne les droits d'obteneur.

34. Cette réunion a aussi permis de rencontrer les représentants de la Bolivie et d'éclaircir avec eux un certain nombre de questions concernant un texte qui mettrait la législation nationale en conformité avec l'Acte de 1991 de la convention.

35. Le 18 mars, le Secrétaire général adjoint a présenté un exposé sur divers aspects de propriété intellectuelle dans le cadre de la journée d'étude consacrée au commerce des variétés transgéniques, qui était organisée par l'OCDE et s'est tenue à Buenos Aires.

36. Du 18 au 20 mars, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont participé à Buenos Aires, en qualité d'observateurs, à la réunion annuelle des représentants des autorités nationales désignées dans le cadre des systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences destinées au commerce international.

37. Le 22 mars, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Paris, à une réunion d'information organisée par l'AMSOL et le SEPRONA, deux associations professionnelles françaises, et consacrée à la notion de variété essentiellement dérivée, réunion au cours de laquelle il a présenté un exposé.

38. Le 2 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de MM. Akil A. Azimov et T.T. Riskiev, respectivement Directeur de l'Office des brevets et Directeur adjoint de la Commission des sciences et des techniques de l'Ouzbékistan, qui ont évoqué le séminaire national qui devait se tenir à Tachkent les 3 et 4 juin.

39. Le 15 avril, il a rencontré M. Adrian Otten, Directeur de la Division de la propriété intellectuelle et des investissements de l'OMC, et des fonctionnaires de l'OMPI, pour parler de la notification des lois relatives à la protection des obtentions végétales dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, et des relations entre l'OMC, l'OMPI et l'UPOV.

40. Le 19 avril, il a donné un dîner, à Rome, en l'honneur de M. Geoffrey Hawtin, Directeur général de l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI), et de fonctionnaires de cet institut, auquel ont participé MM. Bill Whitmore, Président du Conseil de l'UPOV, et Joël Guiard, Président du Comité technique de l'UPOV, et au cours duquel a été abordée la question de la coopération entre l'UPOV et l'IPGRI.

41. Du 23 au 25 avril, le Secrétaire général adjoint a participé, en qualité d'observateur, à la deuxième session extraordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'est tenue à Rome.

42. Le 26 avril, le Secrétaire général a reçu des mains de l'Ambassadeur et représentant permanent du Danemark à Genève l'instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

43. Le 1^{er} mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Raushan T. Alshymbaeva, Vice-présidente de l'Office national des brevets du Kazakhstan, et de M. Roman Omorov, Chef de l'Office national de la propriété intellectuelle de la République kirghize. Ils se sont entretenus des dispositions à prendre en vue des prochains séminaires nationaux devant se tenir dans leurs pays respectifs.

44. Le 10 mai, le Bureau de l'Union a écrit à un fonctionnaire du Ministère mexicain de l'agriculture pour lui communiquer ses observations sur le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales, dont était alors saisi le Congrès mexicain.

45. Le 13 mai, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Nikolay Kolev, Chef du Département juridique de l'Office des brevets de la Bulgarie, pour lui faire part des observations du Bureau de l'Union sur le projet de loi relatif à la protection des obtentions végétales, qui devait être présenté peu de temps après au Parlement bulgare.

46. Le 14 mai, il a reçu la visite de M. Mohamed A. Khalil, Conseiller auprès de l'attaché commercial de la Mission permanente de l'Arabie saoudite à Genève, qui souhaitait obtenir des informations sur l'UPOV.

47. Le même jour, il a écrit à M. Ian G. Hunter du Département de l'agriculture et de la pêche de Hong Kong, pour lui communiquer les observations du Bureau de l'Union sur un projet de loi relatif à la protection des obtentions végétales à Hong Kong.

48. Le 15 mai, il a écrit à Mme Maria José Amstalden Sampaio, Assistante technique de l'EMBRAPA/CENARGEN, pour lui faire part de suggestions sur les modifications à apporter au projet de loi brésilien en vue de le rendre conforme à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

49. Du 20 au 24 mai, il a assisté au Congrès de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et à celui de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), tous deux tenus à Amsterdam.

50. Le 29 mai, le Secrétaire général adjoint et M. Walter Rutz, *Regierungsdirektor* du *Bundessortenamt* (Office fédéral des variétés) à Hanovre (Allemagne), se sont entretenus, à Bichkek, avec des membres de l'Office national de la propriété intellectuelle de la République kirghize, du projet de loi sur la protection des obtentions végétales de ce pays. Ils ont aussi rencontré des fonctionnaires dans les bureaux de la présidence.

51. Le 31 mai, le Secrétaire général adjoint et M. Walter Rutz ont rencontré M. Gani Alimovich Kaliev, Président de l'Académie kazake des sciences agronomiques, à Almaty, ainsi que le Président et le Vice-président de l'Office national des brevets du Kazakhstan, pour examiner des projets de législation sur la protection des obtentions végétales.

52. Le 4 juin, le Secrétaire général a reçu d'Israël l'instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

53. Le 4 juin aussi, le Secrétaire général adjoint s'est rendu au siège de l'Office des brevets de l'Ouzbékistan, à Tachkent, pour y examiner, avec M. Akil A. Azimov, Directeur, et avec d'autres membres de l'office, des projets de législation.

54. Le 11 juin, le Bureau de l'Union a écrit au Directeur de l'Administration fédérale de la protection des plantes et de la médecine vétérinaire relevant du Ministère fédéral yougoslave de l'économie, pour communiquer ses observations sur un projet de loi relatif à la protection des obtentions végétales.

55. En juillet, le Bureau de l'Union a correspondu avec M. Sarath Amarasiri, Directeur général de l'agriculture au Département de l'agriculture de Sri Lanka, et il a accepté en principe d'organiser un séminaire national en 1997.

56. Les 22 et 23 juillet, deux fonctionnaires du Bureau de l'Union ont participé, à Quito, à une réunion du Comité sous-régional pour la protection des obtentions végétales des pays parties à l'Accord de Carthagène.

57. Le 26 juillet, le Secrétaire général a reçu la visite de M. Umek, Ministre des sciences et des techniques, de M. Joze Osterc, Ministre de l'agriculture, de Mme Alenka Urbancic, Secrétaire d'État au Ministère de l'agriculture, et de M. Bojan Pretnar, Directeur de l'Office de la propriété intellectuelle de la Slovénie, avec lesquels il s'est notamment entretenu de propositions concernant l'élaboration d'une législation sur la protection des obtentions végétales.

58. Le 8 août, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union se sont entretenus, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de propositions de modification de l'Accord de Bangui (portant création de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)), tendant notamment à créer un système de protection des obtentions végétales dans les États membres de l'OAPI.

59. Le 13 août, l'Ambassadeur et représentant permanent de la Colombie à Genève a déposé auprès du Secrétaire général l'instrument d'adhésion de la Colombie à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

60. Les 2 et 3 septembre, le Bureau de l'Union a examiné et échangé des projets concernant un accord par échange de lettres entre l'UPOV et l'OMC qui établirait les bases de la coopération future entre ces deux organisations.

61. Le 5 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Deborah Lazard, Conseillère auprès du Directeur général de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), et de Mme Patricia Gaytán, Directeur de la Section de biotechnologie du Département des brevets de l'IMPI, avec lesquelles il s'est entretenu de la protection par brevet des plantes transgéniques et de la différenciation des obtentions végétales.

62. Le 13 septembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union, accompagnés de MM. David Boreham, Directeur de l'Office des droits d'obtention végétale du Royaume-Uni, et Ryusuke Yoshimura, Conseiller auprès du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche et Vice-président du Conseil de l'UPOV (ci-après dénommés "conférenciers de l'UPOV"), ont rencontré M. A. Benjamin, Secrétaire adjoint au Ministère de l'agriculture de l'Inde, à New Delhi, pour s'entretenir de la protection des obtentions végétales.

63. Le 17 septembre, le Secrétaire général adjoint et les conférenciers de l'UPOV ont rencontré, à Dacca, M. Sawkat Ali, Secrétaire du Ministère de l'agriculture du Bangladesh, et d'autres hauts fonctionnaires de ce ministère. Ils se sont aussi rendus au siège du Conseil national de la recherche agricole pour y rencontrer son président, M. Sujayet Ullah Chowdhury.

64. Le 18 septembre, le Secrétaire général adjoint et les conférenciers de l'UPOV ont eu des entretiens avec M. Nguyen Quang Ha, Vice-ministre de l'agriculture et du développement rural au Viet Nam.

65. Le 21 septembre, les conférenciers de l'UPOV ont visité une station d'examen du Centre national pour l'évaluation des variétés et la certification des semences près d'Hanoi.

66. Les 23 et 24 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé à des journées d'étude consacrées aux droits d'obtenteur en Asie, organisées par l'Association pour les semences de l'Asie et du Pacifique (APSA) avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ces journées d'étude ont été suivies par des représentants des gouvernements australien, indien, indonésien, japonais, philippin et thaïlandais, ainsi que par des représentants des milieux intéressés appartenant ou non à la région.

67. Les 25 et 26 septembre, il a participé à la conférence annuelle de l'APSA intitulée "ASIAN SEED '96", au cours de laquelle il a prononcé une brève allocution pour souhaiter, au nom de l'UPOV, la bienvenue aux quelque 500 participants.

V. PUBLICATIONS

68. Le Bureau de l'Union a publié :

- a) des éditions mises à jour à chaque événement touchant à la composition de l'Union du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais et espagnol;
- b) un numéro du périodique *Plant Variety Protection*;
- c) un supplément de la première partie de la "Collection des textes et documents importants" en français, allemand, anglais et espagnol, et un supplément trilingue de la deuxième partie (principes directeurs d'examen);
- d) le premier disque de série de la base de données centrale de l'UPOV *UPOV-ROM Plant Variety Database*;
- e) le compte rendu, en anglais, du séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) du 3 au 5 mai 1995;
- f) le compte rendu, en anglais, du séminaire technique sur l'examen des variétés de plantes tropicales et subtropicales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à Medan (Indonésie) du 5 au 7 décembre 1995.

69. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION
(au 30 septembre 1996)

| État | Date de signature ¹ | Date de dépôt de l'instrument ^{1,2} | Date de prise d'effet ¹ |
|----------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Afrique du Sud | - - 23 octobre 1978 19 mars 1991 | 7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 - | 6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 - |
| Allemagne | 2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991 | 11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 - | 10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 - |
| Argentine | - - - - | - - 25 novembre 1994 - | - - 25 décembre 1994 - |
| Australie | - - - - | - - 1er février 1989 - | - - 1er mars 1989 - |
| Autriche | - - - - | - - 14 juin 1994 - | - - 14 juillet 1994 - |
| Belgique | 2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991 | 5 novembre 1976 5 novembre 1976 - - | 5 décembre 1976 11 février 1977 - - |
| Canada | - - 31 octobre 1979 9 mars 1992 | - - 4 février 1991 - | - - 4 mars 1991 - |

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.

² De ratification si l'État a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'État a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

C/30/3
Annexe, page 2

| État | Date de signature ¹ | Date de dépôt de l'instrument ^{1,2} | Date de prise d'effet ¹ |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Chili | - - - - | - - 5 décembre 1995 - | - - 5 janvier 1996 - |
| Colombie | - - - - | - - 13 août 1996 - | - - 13 septembre 1996 - |
| Danemark | 26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991 | 6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996 | 6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 - |
| Espagne | - - - 19 mars 1991 | 18 avril 1980 18 avril 1980 - - | 18 mai 1980 18 mai 1980 - - |
| États-Unis d'Amérique | - - 23 octobre 1978 25 octobre 1991 | - - 12 novembre 1980 - | - - 8 novembre 1981 - |
| Finlande | - - - - | - - 16 mars 1993 - | - - 16 avril 1993 - |
| France | 2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991 | 3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 - | 3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 - |
| Hongrie | - - - | - - 16 mars 1983 - | - - 16 avril 1983 - |
| Irlande | - - 27 septembre 1979 21 février 1992 | - - 19 mai 1981 - | - - 8 novembre 1981 - |
| Israël | - - - 23 octobre 1991 | 12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996 | 12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 - |

| État | Date de signature ¹ | Date de dépôt de l'instrument ^{1,2} | Date de prise d'effet ¹ |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Italie | 2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991 | 1er juin 1977 1er juin 1977 28 avril 1986 - | 1er juillet 1977 1er juillet 1977 28 mai 1986 - |
| Japon | - - 17 octobre 1979 - | - - 3 août 1982 - | - - 3 septembre 1982 - |
| Mexique (non encore membre) | - - 25 juillet 1979 - | - - - - | - - - - |
| Norvège | - - - - | - - 13 août 1993 - | - - 13 septembre 1993 - |
| Nouvelle-Zélande | - - 25 juillet 1979 19 décembre 1991 | - - 3 novembre 1980 - | - - 8 novembre 1981 - |
| Pays-Bas | 2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991 | 8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 - | 10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 - |
| Pologne | - - - - | - - 11 octobre 1989 - | - - 11 novembre 1989 - |
| Portugal | - - - - | - - 14 septembre 1995 - | - - 14 octobre 1995 - |
| République tchèque ³ | - - - - | - - - - | - - 1er janvier 1993 - |

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/30/3
Annexe, page 4

| État | Date de signature ¹ | Date de dépôt de l'instrument ^{1,2} | Date de prise d'effet ¹ |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Royaume-Uni | 26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991 | 17 septembre 1965 1er juillet 1980 24 août 1983 - | 10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 - |
| Slovaquie ³ | - - - - | - - - - | - - 1er janvier 1993 - |
| Suède | - 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991 | 17 novembre 1971 11 janvier 1973 1er décembre 1982 - | 17 décembre 1971 11 février 1977 1er janvier 1983 - |
| Suisse | 30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991 | 10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 - | 10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 - |
| Ukraine | - - - - | - - 3 octobre 1995 - | - - 3 novembre 1995 - |
| Uruguay | - - - - | - - 13 octobre 1994 - | - - 13 novembre 1994 - |

[Fin du document]

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).